

Extrait du Rencontres Sociales

<http://rencontres-sociales.org/spip/spip.php?article3202>

"2012, année internationale des coopératives : les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur"

- Actualités -
Date de mise en ligne : lundi 14 novembre 2011

Description :

L'Assemblée Générale des Nations Unies a officiellement lancé l'Année internationale des coopératives, le 31 octobre à New York.

Rencontres Sociales

L'Assemblée Générale des Nations Unies a officiellement lancé l'Année internationale des coopératives, le 31 octobre à New York. Dans son discours d'ouverture, Sha Zukang, adjoint du Secrétaire général pour les affaires économiques et sociales, a ainsi déclaré que « l'Année internationale des coopératives souligne à la fois la promotion du modèle coopératif et le renforcement des capacités de développement des entreprises coopératives ».

Gouvernements, dirigeants d'organisations internationales et représentants de coopératives étaient présents. Siégeant parmi la délégation coopérative, Jean Claude Detilleux, président de Coop FR, l'organisation représentative du mouvement coopératif français, et Jean Louis Bancel, président du Groupe Crédit Coopératif, se sont réjouis de la reconnaissance internationale du rôle des coopératives et de leur contribution au développement économique et social, et à la réduction de la pauvreté.

Le slogan « Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur » marque bien la volonté des Nations Unies de sensibiliser les Etats membres à la promotion de la coopération dans le cadre de la création d'entreprise, de l'éducation, de la recherche, etc. Il doit se traduire concrètement par la mise en oeuvre d'un cadre législatif et réglementaire adapté. Coop FR souhaite que l'ONU s'adresse aux Etats, ainsi qu'aux grandes organisations internationales à caractère économique et financière et aux autorités publiques nationales et internationales.

C'est à Cancun (Mexique), lors de son Assemblée générale, le 14 novembre 2011, que les coopérateurs du monde entier réunis au sein de l'Alliance coopérative internationale (*L'ACI est l'organisation représentative des coopératives au niveau international*. www.ica.coop) lanceront l'Année internationale des coopératives. Au nom de la diversité des entreprises, l'ACI invite les chefs d'Etat et de gouvernement du G20, dans sa Lettre ouverte d'un milliard de coopérateurs du 2 novembre, à prendre en compte les spécificités des coopératives dans la mise en oeuvre des politiques publiques, tant par les Etats que par les organisations internationales.

Près de 1 milliard de membres dans le monde

Les coopératives dans le monde comptent près d'un milliard de membres et 100 millions d'emplois. A elles seules, les 300 plus grandes coopératives totalisent des revenus annuels de 1 600 milliards de dollars, l'équivalent du PIB du Canada. En France, on compte 21 000 entreprises coopératives qui emploient près d'un million de salariés. Les 100 premières coopératives françaises représentent 3% de l'emploi salarié en France. Les coopératives sont des entreprises économiquement performantes, dont les enseignes sont reconnues dans tous les secteurs d'activité (agro alimentaire, artisanat, banque, commerce, culture, éducation, industrie, logement, technologies de l'information, pêche, recherche, services, transports, etc.).

Des entreprises démocratiques, orientées sur le long terme

Les coopératives constituent un modèle d'entreprise démocratique fondé sur des valeurs de responsabilité, de solidarité et de transparence. Ce sont des sociétés de personnes ayant pour finalité première de rendre des services individuels et collectifs à leurs membres. Dans un contexte de crise financière aggravée par la recherche du profit à tout prix et la spéculation, le modèle coopératif est l'un des plus durables et des plus efficaces pour répondre aux défis économiques et sociaux à venir.

Lancement officiel de l'Année internationale 2012 des coopératives par Roselyne Bachelot-Narquin

Lors de la réunion du Conseil Supérieur de la Coopération (CSC), Roselyne Bachelot-Narquin, Ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, a officiellement lancé l'Année internationale des coopératives 2012, le 8 novembre dernier. A cette occasion, la ministre a installé le comité national de pilotage qui poursuivra trois objectifs définis par l'ONU :

- ▶ Promouvoir la création et la croissance des coopératives ;
- ▶ Promouvoir leur rôle pour le développement économique et social et la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- ▶ Encourager les gouvernements à prendre des mesures pour la création, la croissance et la stabilité des coopératives.

Intervenant devant le Conseil Supérieur de la Coopération, la ministre a rappelé le soutien du Gouvernement à la Coopération et à l'économie sociale et solidaire, secteurs qu'elle connaît depuis longtemps et qui ont structuré son engagement politique. Elle a rappelé l'importance du poids socio-économique et le dynamisme des 21 000 coopératives françaises. Elle a également souligné le fort ancrage territorial des coopératives, avec notamment 75% des sièges sociaux des entreprises coopératives en région.

Le lancement officiel en France est une occasion privilégiée de relayer les quatre messages forts du secteur coopératif auprès du grand public :

- ▶ Représentation internationale du mouvement coopératif français,
- ▶ Actions de communication,
- ▶ Développement d'outils pédagogiques pour le secteur coopératif,
- ▶ Travail de recherche en partenariat avec le monde universitaire.

Mme Bachelot-Narquin a annoncé la création d'un prix spécial « Année internationale des coopératives » de 40 000Euros qui sera attribué dans le cadre du concours « Jeunes entrepreneurs solidaires », ouvert jusqu'au 30 novembre <http://www.apce.com/pnjies> . Ce prix s'inscrit dans le cadre d'un partenariat signé par l'Etat, la Caisse des Dépôts et l'APCE, afin de promouvoir la création, la reprise et le développement d'entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire par les jeunes de moins de 35 ans.

M. Jean-Claude Detilleux, président du Bureau du CSC et de Coop FR, organisation représentative du mouvement coopératif français, a souligné la reconnaissance au niveau international de l'importance économique et sociale du secteur coopératif, qui bénéficie d'un intérêt croissant tant au niveau national qu'europpéen.

Les coopératives doivent être reconnues comme partenaires à part entière des pouvoirs publics et associées à l'élaboration de toutes les politiques qui les touchent : droit des sociétés, développement économique, PME, développement durable, etc.

Au niveau européen, l'Etat doit continuer à être présent en relayant et appuyant les actions menées par le mouvement coopératif. Dans le cadre des travaux menés par la Commission européenne sur les entreprises sociales, elles devraient pouvoir bénéficier, sans discrimination, de toutes les mesures qui seraient mises en place.

Enfin, au niveau international, un fonds de développement en faveur des coopératives créé au sein de l'Alliance coopérative internationale a été présenté à la ministre. Les membres du Conseil Supérieur de la Coopération ont proposé que l'Etat examine les possibilités d'y participer en complément du mouvement coopératif français.

Site AIC 2012, de l'Alliance coopérative internationale : www.2012.coop

Membres de Coop FR, organisation représentative du mouvement coopératif français :

Association Nationale de la Copropriété et des Copropriétaires (ANCC) ; Groupe BPCE (Banques Populaires ; Caisses d'Epargne) ; Groupe Crédit Coopératif ; Coopération Maritime ; Confédération Générale des Sociétés Coopératives et Participatives (CG SCOP) ; Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) ; Confédération Nationale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles (CNMCCA) ; Coop de France ; Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) ; Fédération Française des Coopératives et Groupements d'Artisans (FFCGA) ; Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs (FNCC) ; Fédération Nationale des Sociétés Coopératives d'HLM (FNSCHLM) ; Fédération des enseignes du Commerce Associé (FCA) ; France Groupements ; Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE)